



Recouvrement de créances et harcèlement

Par **bouybuo**, le **28/10/2013 à 11:35**

BOnjour à tous,

Voici notre problème

En date du 07/01/2006 j'ai contracté un crédit chez carrefour banque carte pass). J'ai dû payer 2 ou 3 mensualités et puis la vie a fait que je ne suivais plus financièrement bon bref.

Depuis début mars 2013 la société Intrum Justicia me harcèle de courriers (je vous parle pas des insultes des menaces par tel. J'ai demandé par rar plusieurs fois le titre exécutoire, les conclusions ou copie du dossier à ce jour RIEN. La ils me disent sur le dernier en date 'En vertu de l'art 484, nous demanderons sans un délai un titre de condamnation.... ce qui vous exposera a des frais supplémentaires de 223.79E

Donc ma question est la suivante : Y'a t il forclusion de la dette ? Comment je peux me sortir de ce harcèlement impitoyable.

merci mille fois de votre aide

Par **youris**, le **28/10/2013 à 11:48**

bjr,

vu l'ancienneté des deniers paiements, à mon avis la dette est prescrite.

cette officine de recouvrement y va au bluff, car leur demande sera irrecevable devant un juge.

ne reconnaissez rien, ne payez rien, n'écrivez rien.

si cette société continue ses appels, menacez la de porter plainte pour harcèlement téléphonique.

cdt